



MAIRIE DE MARLIOZ

DEPARTEMENT de HAUTE-SAVOIE
COMMUNE de MARLIOZ

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 14 avril 2022

Convocation en date du 8 avril 2022

Ouverture de la séance : 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de MARLIOZ étant assemblé en session ordinaire, à la salle de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent DUTOIT, Maire.

Présents : Vincent **DUTOIT**, Marie-Christine **GLANDUT**, Maryline **ARMAND**, Thomas **MONOD**, Alexandra **CHAVET**, Lise **GIROD**, Vincent **LESAGE**, Marie **MOULINIER**, Jérôme **LYONNAZ**, Orlando **DOMINGUES**

Excusés : Jean-Philippe **ARNAUD** (pouvoir pour Alexandra **CHAVET**), Elisabeth **DUC** (pouvoir pour Orlando **DOMINGUES**), Delphine **SOLLEGRE** (pouvoir pour Lise **GIROD**), Jérémy **VAILLOT** (pouvoir pour Marie-Christine **GLANDUT**)

Absent : Bruno **PENASA**

Secrétaire de séance : Alexandra **CHAVET**

D2022-14-04-001

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 mars 2022, et demande s'il y a des remarques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 0 contre, 1 abstention) :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 mars 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-002

COMPTES DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL M14

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant :

° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-003

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET EAU M49

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant :

° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-004

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET PRINCIPAL M14 ET BUDGET EAU M49

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Le conseil municipal procède au vote d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2021 M14 et M49.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- DESIGNE Madame Marie-Christine GLANDUT, présidente de séance, pour l'approbation des comptes administratifs 2021 M14 et M49.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-005

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET PRINCIPAL M14 ET BUDGET EAU M49

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 09 Votants : 13

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine GLANDUT, Adjointe au Maire, délibérant sur les comptes administratifs 2021 M14 et M49 dressés par M. Vincent DUTOIT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		635 212.35				635 212.35
Opérations de l'exercice	1 133 533.14	960 095.46	931 312.98	1 264 765.69	2 064 846.12	2 224 861.15
TOTAUX	1 133 533.14	1 595 307.81	931 312.98	1 264 765.69	2 064 846.12	2 860 073.50
Résultats de clôture		461 774.67		333 452.71		795 227.38
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		461 774.67		333 452.71		795 227.38

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX M49

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		145 716.55		37 958.82		183 675.37
Opérations de l'exercice	74 869.52	359 646.52	133 338.80	127 364.15	208 208.32	487 010.67
TOTAUX	74 869.52	505 363.07	133 338.80	165 322.97	208 208.32	670 686.04
Résultats de clôture		430 493.55		31 984.17		462 477.72
Reste à réaliser	72 717.60					
RESULTATS DEFINITIFS		430 493.55		31 984.17		462 477.72

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 1 abstention) :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** les comptes administratifs des budgets M14 et M49 de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-006

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL M14

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Après étude, et délibération,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 0 contre, 1 abstention) :

* **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021,

soit l'excédent de fonctionnement d'un montant de
comme suit au budget primitif 2022 :

333 452.71 €

- section d'investissement au compte 1068 pour

333 452.71 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-007

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET EAU M49

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Après étude, et délibération,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 0 contre, 1 abstention) :

* DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021,
soit l'excédent d'exploitation d'un montant de 31 984.17 €
comme suit au budget primitif 2022 :

- Maintien en section d'exploitation au compte
002 en recettes pour 31 984.17 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-008

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL M14 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif communal M14 de l'exercice 2022, et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, après vote à main levée (13 pour, 1 contre, 0 abstention) :

- **ARRETE** le budget communal comme suit :
 - Section de fonctionnement **1 296 051.33 €**
 - Section d'investissement **5 894 751.43 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-009

BUDGET PRIMITIF EAU M49 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif M49 de l'eau de l'exercice 2022, et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, après vote à main levée (13 pour, 0 contre, 1 abstention) :

- **ARRETE** le budget communal comme suit :
 - Section d'exploitation **165 436.05 €**
 - Section d'investissement **669 458.80 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-010

TAUX D'IMPOSITION 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

M. le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (14 pour, 0 contre, 0 abstention),

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2022 :
 - Taxe foncière bâti **22.07 %**
 - Taxe foncière non bâti **47.91 %**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2022-14-04-011

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CHEF-LIEU : ENQUÊTE PUBLIQUE DE PLAN D'ALIGNEMENT

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° D2022-03-03-002

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2022-03-03-002 en date du 3 mars 2022 concernant l'enquête publique de plan d'alignement pour l'aménagement de la traversée du chef-lieu. Après vérification de cette dernière, il apparaît que deux zones n'ont pas été mentionnées. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier cette délibération.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (14 pour, 0 contre, 0 abstention) :

DIT que la délibération n° D2022-03-03-002 du 3 mars 2022

(« **FIXE** les indemnités suivantes pour l'acquisition des terrains :

Parcelles en zone agricole : 1 €/m²

Parcelles en zone UHc2 : 10 €/m²

Parcelles en zone UH1 : 10 €/m²

Parcelles en zone 1AUHc1 : 10 €/m² ») **est modifiée comme suit :**

- **FIXE** les indemnités suivantes pour l'acquisition des terrains :

Parcelles en zone agricole : 1 €/m²

Parcelles en zone UHc2 : 10 €/m²

Parcelles en zone UH1 : 10 €/m²

Parcelles en zone 1AUHc1 : 10 €/m²

Parcelles en zone 1AUHc2 : 10 €/m²

Parcelles en zone 1AUH1 : 10 €/m²

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

DIVERS

Conseil Municipal des enfants

Marie-Christine GLANDUT informe qu'une collecte sera organisée pour les « Restos du Cœur » par le Conseil Municipal des enfants.

Le CM des enfants va également organiser un tournoi de foot le 14 mai 2022 avec les enfants scolarisés à l'école de Marlioz-Chavannaz. Le tournoi se tiendra à l'agorespace, et les recettes de la buvette seront au profit de l'APE.

Aire de jeux

Marie MOULINIER informe que des vis dépassent de certains jeux près de l'agorespace et nécessitent d'être revissées. Des enfants pourraient se blesser. La société APAVE a vérifié les normes lors de son intervention, et l'agent technique a sécurisé le toboggan.

Lots de bois

Alexandra CHAVET et Jérôme LYONNAZ informent le conseil municipal que les lots de bois ont été attribués, et que le chemin sera remis en état.
Rendez-vous le 21 mai à la forêt afin de mettre en place les futures coupes de bois.

Travaux sur la commune

Thomas MONOD informe le conseil municipal que les travaux concernant le hangar communal ont pris du retard. La société en charge de la charpente a dû stopper les travaux en raison de cas COVID au sein du personnel. Concernant les travaux sur la colonne d'eau de la route du pont Fornant, les poteaux d'incendies sont en place, et le revêtement définitif de chaussée sera effectué par le département qui doit intervenir prochainement. Pour l'appel d'offre du groupe scolaire Marlioz-Chavannaz, la date limite de dépôt des plis pour les 3 lots restants est le 15 avril 2022 à 17 h.

Vincent DUTOIT informe que les plans de l'agrandissement du groupe scolaire seront à la disposition du public prochainement.

Marché communal

Marie MOULINIER informe que le marché communal s'agrandit avec un poissonnier et un boucher.

Autres

Vincent DUTOIT explique les raisons des problèmes d'eau liés à « la Vy du Moulin » : la pompe disjonctait régulièrement sans raison apparente. Il s'avère qu'une résistance de chauffe était en court-circuit. Le disjoncteur a été abaissé jusqu'au remplacement.

Des fouines ont fait leurs nids dans la toiture de l'Eglise, des pièges vont être mis en place.

Information de Monsieur Dominique BESSON, il a retrouvé plusieurs fois la porte de l'église ouverte tard dans la soirée alors qu'il était passé la fermer. Aucun dégât ou vol constaté. A suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Pour extrait conforme,

M. Vincent DUTOIT,
Maire de MARLIOZ